

FONDS D'INNOVATION POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION DES LÉGUMINEUSES

APPEL A PROJETS 2023

Date de la relève : 13 juillet 2023

1. Contexte de l'appel à projets 2023 et objectifs

La production agricole fait face à de nombreux défis d'envergure internationale dont la demande croissante en protéines végétales en alimentation animale et humaine fait partie. A cela vient s'ajouter les exigences accrues en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la nécessité pour le secteur agricole de s'adapter aux changements climatiques.

Les légumineuses disposent ainsi de débouchés potentiels très largement supérieurs à l'offre. En raison de leurs caractéristiques nutritionnelles, les protéagineux peuvent compléter l'offre en soja français et être incorporés à hauteur de plusieurs millions de tonnes en alimentation animale en complément des tourteaux d'oléagineux et du soja importé. Les légumineuses peuvent également bénéficier de la forte croissance du marché végétal d'une alimentation humaine riche en protéines.

Les légumineuses sont également un élément déterminant pour la durabilité des systèmes de culture, apportant une diversité dans les rotations et contribuant à la réduction des impacts environnementaux, grâce à leur capacité à fixer l'azote de l'air.

Malgré ces atouts, certains leviers (régularité des rendements, résistance aux maladies et aux stress climatiques...) doivent être activés, en lien avec une réglementation plus incitative et de nouvelles approches contractuelles, pour que les producteurs intègrent davantage les légumineuses au sein de leurs assolements.

Ainsi, le Fonds d'innovation pour la compétitivité de la production Légumineuse (FIL) est destiné à financer des projets de recherche collaboratifs appliqués dont la finalité est d'améliorer la compétitivité de ces cultures dans les assolements et de sécuriser l'approvisionnement des industriels de l'alimentation animale et humaine. Il est abondé par les CVO collectées par l'interprofession Terres Univia sur les quantités de **soja, pois, féverole, lupin, lentille et pois-chiche** mises en marché.

2. Thématiques de l'appel à projet FIL 2023

L'appel à projets 2023 du FIL soutiendra des **projets innovants** et ambitieux sur les cultures de **soja, pois, féverole, lupin, lentille et pois-chiche** pilotés par des entreprises, en privilégiant les projets collaboratifs qui devront déboucher très rapidement au niveau du marché.

Pour que les travaux d'amélioration des variétés soutenus par le FASO puissent répondre au mieux aux intérêts de la filière et répondre aux problématiques prioritaires identifiées en lien avec l'Institut Technique Terres Inovia, les thématiques suivantes ont été définies. Elles ont vocation à orienter les efforts des sélectionneurs et organismes de recherche pour les années à venir, sans exclure pour autant toute autre thématique qui pourrait être jugée d'intérêt par le Comité Scientifique.

1. **Amélioration de la qualité des graines** pour répondre aux besoins de la filière aval tout en améliorant la valorisation de ces cultures pour les agriculteurs. Sur cette thématiques, les porteurs de projets sont fortement incités à impliquer des acteurs de l'aval agricole.
 - Développer des variétés répondant aux objectifs d'amélioration de la qualité, rendement en protéines, limitation des facteurs antinutritionnels, d'appétences
 - Développer et caractériser du matériel végétal résultant d'un élargissement des ressources génétiques ou de l'exploitation des connaissances acquises sur les autres espèces.

2. **Amélioration de la régularité du rendement** face aux stress biotiques et abiotiques.
 - Développement de variétés de pois plus résistantes aux maladies et de féveroles résistantes aux bruches dans un contexte d'impasse phytosanitaire.
3. **Amélioration des techniques permettant d'accélérer et d'amplifier les processus de sélection :**
 - Mettre au point et valider des méthodes et outils modernes de sélection permettant un gain de productivité dans la démarche de sélection.
 - Dans un contexte d'urgence d'accélération de la compétitivité de la filière légumineuse, une attention particulière sera donnée aux projets portant sur (i) l'évaluation des priorités de la sélection variétales de légumineuses aux regards des moyens nécessaires et des solutions biologiques ou agronomiques disponibles et sur (ii) le potentiel des techniques de sélections récentes incluant les *New Breeding Technology* pour accélérer les génétiques des petites cultures légumineuses

3. Demandeurs

L'initiative d'un projet devra venir du secteur privé et les projets présentés devront résulter de la collaboration d'au moins deux entreprises du secteur de la sélection végétale inscrivant des variétés en France. Ces deux structures doivent être non-partenaires et non liées entre elles en capital ou en droits de vote. Quand cette condition minimale est satisfaite par un nombre d'entités juridiques, qui ensemble forment une seule entité juridique, cette dernière peut participer seule au projet.

Les projets pourront associer des représentants des catégories suivantes :

- entreprises du secteur de la sélection végétale, inscrivant des variétés en France
- organismes stockeurs
- entreprises de transformation et utilisation industrielle
- instituts publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- instituts privés ou professionnels

4. Durée et règles de financements

Le FIL est doté en 2023 d'un montant global de **250 K€ HT**. Il permettra de financer **jusqu'à 50% du coût total des programmes de recherche** sur une période maximale de 3 ans.

Les coûts présentés dans la demande de financement d'un projet concerneront :

- les salaires et charges salariales
- les frais d'expérimentation en laboratoire, en serre ou au champ,
- les achats de prestations de service,
- les frais de déplacement,
- les frais administratifs et de gestion dans la limite de 10% du budget,
- les frais spécifiques liés au projet (à justifier)
- les frais d'investissement strictement liés à la mise en œuvre du projet (à justifier)

Le coût d'un projet sera ainsi évalué par les demandeurs en euros HT.

Après une étude au cas par cas par le Conseil scientifique du FIL, l'aide sera attribuée sous forme de subventions et/ou de dispositifs avec retours financiers (subventions avec retour à meilleure fortune).

5. Confidentialité des projets et des résultats

La liste des projets retenus, ainsi que les objectifs et les partenaires impliqués seront publiés sur le site des organisations interprofessionnelles avant leur démarrage.

Les projets devront préciser ce qui sera mis à la disposition du collectif. Ainsi, chaque projet présentera une liste de livrables et indiquera clairement ceux qui tomberont dans le domaine public et à quelle date, et ceux qui devront rester confidentiels. Il appartiendra au Comité Scientifique du FIL d'évaluer la pertinence du niveau de confidentialité et de communication des livrables.

Après la fin du projet, un résumé des travaux sera publié sur le site des organisations interprofessionnelles. De même, les conclusions des travaux ou des résumés pourront être

communiqués par le(s) bénéficiaire(s) du financement du FIL dans des publications spécialisées ou grand public ainsi que par le biais de présentation à des colloques (orales ou posters).

6. Constitution des dossiers et calendrier

Les projets complets sont à rédiger en suivant le modèle fourni et doivent être transmis par e-mail à Baptiste FAINEANT (baptiste.faineant@sofiproteol.com).

Les dossiers seront à adresser au plus tard le 13 juillet 2023 pour un retour du comité Scientifique au plus tard fin septembre 2023.

Les programmes acceptés feront l'objet d'au moins un rapport d'étape, d'un rapport final ainsi que d'un rapport financier en fin de projet. Un résumé public du projet et de ses objectifs sera diffusé auprès de l'interprofession Terres Univia lors du lancement, de même un résumé public des résultats obtenus en fin de projet sera mis à disposition par le porteur pour communication auprès de l'interprofession.

7. Modalités de sélection des projets

Les différents projets seront évalués par le Comité Scientifique selon les critères suivants :

1. Retombées du projet pour la filière, et notamment pour les agriculteurs
2. Caractère innovant et ambitieux du projet
3. Délais d'obtention des résultats
4. Adéquation du partenariat mis en place, notamment association à des acteurs de l'aval
5. Nature des livrables qui seront mutualisés
6. Coût du projet

Chaque dossier sera soumis au Comité scientifique du FIL, tenu de respecter la stricte confidentialité du projet, afin d'en évaluer, notamment la solidité méthodologique, le caractère innovant et la faisabilité dans les délais impartis.

Le choix définitif des projets retenus sera réalisé par le Comité de gestion du FASO, sur avis du Comité scientifique.